

COMMUNE
de
RUSTENHART
68740



Le Maire de RUSTENHART,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2542-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

VU la demande du 10 mai 2023 de M. Francis LARGER, directeur de l'organisation de la course cycliste « TOUR D'ALSACE CYCLISTE »

CONSIDERANT que le Tour d'Alsace aura lieu du mercredi 26 juillet au dimanche 30 juillet 2023, et qu'il traversera notre commune le dimanche 30 juillet 2023 en venant de Dessenheim pour se diriger vers Hirtzfelden.

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de la manifestation, afin de garantir la sécurité des usagers de la route, des piétons ainsi que des cyclistes participant à la course, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation sur l'ensemble de la rue de Dessenheim (RD2) et la rue Principale (RD18bis) en incluant le giratoire,

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement sont interdits le dimanche 30 juillet 2023 de 14h00 à 16h00 sur la totalité de la rue de Dessenheim (RD2) et la totalité de la rue Principale (RD18bis), ainsi que le giratoire.

Article 2 : les intersections et le giratoire seront sécurisés et la circulation sera interdite lors du passage des coureurs. Les organisateurs respectifs géreront la circulation aux intersections des rues débouchant sur le circuit de l'épreuve sportive par la mise en faction d'un individu formé à cet effet qui placera en temps utile, les barrières fournies par la commune.

Article 3 : la Gendarmerie de Neuf-Brisach sont chargées de l'exécution, du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- * M. le Préfet du Haut-Rhin
- * L'Unité Routière du Conseil Général à COLMAR
- * M. le Commandant la Brigade de Gendarmerie d'Ensisheim
- * * M. le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers du SIVU Centre Hardt
- * M. Francis LARGER, groupe LARGER Organisation à SAUSHEIM
- * Affichage en mairie.

Rustenhart, le 17 juillet 2023

Le Maire
Frédéric GIUDICI

